**POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA RD CONGO**

KINSHASA - JEUDI 02 MARS 2017

***Mesdames et Messieurs de la Presse,***

Ce 1er mars 2017, reprenant le rapport du Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République Démocratique du Congo, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations-Unies et la MONUSCO ont rendu public un communiqué mettant en cause les forces de défense et de sécurité de notre pays pour des graves violations des Droits de l'Homme au mois de décembre 2016 ayant causé, selon les auteurs, quarante (40) morts et 147 blessés dans plusieurs villes de notre pays.

Le Gouvernement, par mon Ministère, après les observations pertinentes faites hier même par Mme le Ministre des Droits Humains, tient à éclairer l’opinion à ce sujet. Mais auparavant il lui paraît utile, pour mieux faire appréhender son argumentaire, de dire un mot sur le rôle dévolu aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont certaines ont, selon des informations en sa possession, joué le rôle le plus déterminant dans la production de ce rapport très alarmant.

Mesdames, messieurs dans un monde plus que jamais ouvert, caractérisé entre autres par la globalisation des interactions, divers acteurs sont appelés à intervenir sur la vie quotidienne de tant des pays que de la communauté internationale. Parmi ceux-ci, on compte de plus en plus d’Organisations Non Gouvernementales (ONG), aussi bien nationales qu’internationales qui se spécialisent dans plusieurs secteurs dont celui des Droits de l'Homme qui fait l’objet de nos préoccupations aujourd’hui. Aucun gouvernement ne peut ignorer leur rôle qui consiste essentiellement à apporter une collaboration précieuse aux décideurs politiques de leurs pays d'origine ou des pays dans lesquels elles sont accueillies car elles fournissent des informations utiles sur les questions de leur sphère d’activités et peuvent attirer l’attention des gouvernants en tirant la sonnette d’alarme en cas de dérives constatées afin de consolider le vivre-ensemble harmonieux des communautés et des peuples.

Ces ONG sont donc des témoins vigilants de l'évolution du monde. Elles constituent, à ce titre, des soutiens opérationnels à l'action des gouvernants là où se déploient leurs activités. Toutefois, elles ne peuvent pas, dans un Etat de droit, entreprendre des actions de gouvernance parallèle, encore moins des activités concurrentes ou rivales voire hostiles à celles des institutions légitimes d’un Etat qui sont les seules responsables et comptables de la gestion publique. Si elle est donc la bienvenue et appréciée à sa juste valeur, l'action des ONG ne peut dès lors s’envisager dans notre entendement qu'en termes de complémentarité par rapport aux structures institutionnelles établies dans un pays donné. En effet, dans la division sociale du travail, la légitimité démocratique est réservée aux gouvernants.

Ceci dit, le Gouvernement de la RD Congo comprend que le BCNUDH, une agence intergouvernementale, coopère activement avec des ONG des Droits de l’Homme pour dresser ses rapports périodiques, dont celui sous examen portant sur les événements de décembre 2016. Mais il ne peut s’empêcher d’y noter une série d’approximations délibérées et de contrevérités qui transparaissent dans les parties du rapport reprises dans le communiqué distribué ce 1er Mars qui copient ‘in extenso’ des productions non avérées et politiquement motivées, pour ainsi dire, de certaines ONG. Nous mentirions en disant que le fait que ce communiqué soit diffusé à la veille des discussions sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO ne nous intrigue pas. Il est possible que cela relève d’une pure coïncidence mais pareille concomitance au regard d’une vieille pratique dont la République Démocratique du Congo a très souvent eu à faire les frais au cours de ces dernières années ne peut laisser indifférent un gouvernement normalement constitué. Appelons le chat par son nom : cette vieille pratique, vous le savez, consiste à inonder les médias et les décideurs – particulièrement internationaux - de légendes infamantes qui, visiblement, visent à promouvoir l’accroissement des moyens d’action ou le renouvellement des mandats de leurs auteurs. Elle ne prêterait pas à conséquence si elle n’aboutissait pas, malheureusement, à enfoncer dans le même temps notre pays dans le marasme. En effet, le pessimisme de composition qu’induit cette pratique odieuse entraîne, entre autres conséquences, celle d’accroître artificiellement l'indice de pays à risques de la RDC, ce qui démobilise les investisseurs et les touristes et nous maintient dans cet insoutenable paradoxe de pays potentiellement riche avec une population très pauvre.

Mesdames, messieurs de la presse,

Au-delà du destin d’un gouvernement ou d’un régime politique, nous estimons que pour notre pays, c’est trop cher payer les petits intérêts corporatistes d’un quarteron d’animateurs d’ONGs. D’où notre regret de voir le BCNUDH préférer se recroqueviller sur une méthodologie axée essentiellement sur des récits adossés à des rumeurs répandues à dessein par de telles sources pour stigmatiser d’une manière devenue quasi rituelle ce qu'il qualifie de « *restrictions des libertés de réunions et des libertés individuelles*» en RDC. Sans dire le moindre mot sur des actes criminels constituant autant de graves violations des droits humains préalables aux faits allégués qui ont été commis par certains acteurs connus au nom d’une conception dévoyée des libertés fondamentales garanties au cours du mois de décembre 2016 ainsi qu’à eu à le souligner à juste titre le Ministre des Droits Humains dans ses observations.

Sur le fond, alors que les services du Commissariat général de la Police Nationale Congolaise avaient, en toute transparence, produit et diffusé un rapport avec des faits précis et documentés reprenant les auteurs quels qu’ils soient, les identités des victimes et les lieux de survenance des faits rapportés au sujet de ces événements, nous constatons que le BCNUDH se limite à dresser des statistiques macabres indéterminées. Ceci nous amène à évoquer le contexte dans lequel des dizaines de morts ont pu être imputées par les sources de cette structure des Nations-Unies aux FARDC et à la Police Nationale Congolaise.

Fin 2016, une tentative d’insurrection sanglante avec risque de guerre civile, préparée et programmée de longue date dans le pays où ses initiateurs n’en faisaient plus mystère, mais surtout à partir d’un pays européen, a effectivement été déclenchée aux dates fétichisées des 19 et 20 décembre 2016. Devant le professionnalisme des forces nationales de sécurité, cette action avait vite viré à des pillages et des règlements de compte d’une rare violence par des bandes peu ou pas contrôlées par ceux qui les avaient chauffées à blanc dans une bruyante eschatologie du grand soir entretenue avec fracas par la plupart des médias dits globaux.

Dans la plupart des milieux acquis à ce chaos, on escomptait avec délectation des bilans macabres apocalyptiques dans un scénario élaboré pour valider une chute inconstitutionnelle du pouvoir en place à Kinshasa pour cause de « violations massives des Droits de l’Homme ». Le professionnalisme des forces de sécurité autant que la réponse peu significative des masses congolaises à ce schéma de la terre brûlée semble avoir contraint les prophètes de malheur à une courbe rentrante avec la vieille rengaine du Congo bashing.

D’aucuns sont de l’avis que ces accusations infondées contre lesdites forces de défense et de sécurité sont le fruit de l’agacement de quelques bonnes âmes face à cette tournure imprévue prise par les événements.

Mais revenons au rapport détaillé de la Police Nationale Congolaise à ce sujet que personne n'avait, en son temps, contesté. Il fait état, en tout et pour tout, de 31 morts violentes (et non 40) sur l'ensemble du territoire national pendant la période susvisée parmi lesquelles il faut compter :

- 09 morts à Kinshasa (dont 01 policier du commissariat de Kimbanseke lynché par des manifestants et 01 adolescente tuée par une balle tirée par des agents de sécurité du Chemin de fer dont le train urbain avait été bloqué par des moellons entreposés par des inciviques sur les rails à Bikanga, à hauteur de Kisenso à Kinshasa),

* 09 tués lors d’une attaque de la prison centrale de Butembo au Nord Kivu le 19 Décembre (soit 5 assaillants, 1 policier, 1 militaire FARDC, un autre militaire sud africain de la MONUSCO et 1 civil). On ne voit pas comment on peut attribuer ces 9 morts lors d’une opération de guerre antiterroriste à des « violences policières » !
* 08 personnes tuées à Lubumbashi dont 04 par balles, 03 trois lynchées et une (01) dame poignardée par un inconnu la nuit du 18 au 19 décembre,
* 03 pillards morts à la suite d’affrontements avec des vigiles d’une boulangerie, de dépôts et de boutiques à Matadi le 21 décembre,
* 02 personnes tuées par balles lors du pillage du Tribunal de Paix de Boma.

Au total donc, sur les 31 pertes en vies humaines enregistrées sur toute l’étendue du territoire national au cours de ces tristes événements,15 (pas 40) font encore à ce jour l’objet des enquêtes de la justice militaire congolaise pour en déterminer la responsabilité et les auteurs 15 morts par balles dans une demi-dizaine de villes de notre pays qu’il revient à la justice d’élucider car nous sommes bien d’accord qu’il s’agit de 15 morts de trop. On est cependant loin, bien loin des « *40 personnes tuées par la Police et la GR* » alléguées par le BCNUDH qui ne reflètent donc aucune réalité et semblent n'avoir été évoquées que dans le but d'émouvoir l'opinion ou des décideurs quelque part.

Nous avons du mal à comprendre la méthodologie qui consiste, pour une agence intergouvernementale dont la mission en RDC est d’aider les autorités à promouvoir et consolider les droits humains à ne pas fournir auxdites autorités la moindre information même sur les personnes prétendument tuées par les forces de sécurité relevant d’elles sous prétexte de la protection des victimes en question comme si une personne décédée pouvait être ramenée à la vie pour subir des pressions de ses présumés bourreaux. Le BCNUDH, il faut le souligner n’est ni outillé, ni attitré pour poursuivre et sanctionner ces crimes qu’il dénonce sans les documenter auprès des technostructures de l’ordre judiciaire congolais. Il oppose invariablement au Gouvernement et aux instances judiciaires le principe de la confidentialité pour se dérober aux questionnements essentiels sur les preuves susceptibles d’étayer les graves accusations portées contre le personnel des forces de défense et de sécurité de la RDC et de permettre subséquemment d’engager des poursuites contre leurs auteurs présumés. Pourtant, à notre connaissance, ce principe de la confidentialité ne vaut, le cas échéant, que pour une certaine catégorie de témoins ou victimes survivants de crimes particulièrement graves. Il est donc curieux que le Bureau Conjoint s’autorise à l’étendre aux victimes, même présumées décédées, des suites des faits allégués. Comme si l’essentiel était seulement de discréditer les institutions judiciaires, politiques et sécuritaires de la RDC et non de faire triompher la justice et le droit au bénéfice de ces malheureuses victimes. Une attitude contre productive dont on a du mal à saisir la rationalité et l’utilité.

Il existe pourtant une présomption très positive en faveur de la crédibilité de la justice congolaise, particulièrement de sa branche militaire, comme vient de le révéler la sélection, entre une multitude de candidats du monde entier, d’un officier supérieur magistrat militaire congolais le Colonel Toussaint Mutanzini par le Secrétaire Général des Nations-Unies pour le poste combien sensible de Procureur près le Tribunal Spécial International chargé de connaître des crimes commis en République Centrafricaine. Tout se passe ainsi comme si, d’une part, la Communauté internationale au plus haut niveau faisait confiance au professionnalisme de la justice militaire congolaise et, d’autre part, quelques uns de ses préposés chargés de soutenir sur place en RDC ladite justice dans son action de répression des crimes internationaux refusent délibérément de coopérer avec elle. Je n’ose pas en tirer quelque conclusion que ce soit, à ce stade…

***Mesdames et messieurs de la presse***,

Des prestations du genre de ce communiqué publié à Genève le 1er mars 2017 ne paraissent guère très éloignés de ces fameux « fake news » (nouvelles fabriquées) destinés à mettre une cible, en l’espèce les autorités de la RDC, dos au mur. Une certaine presse bien pensante ne demande pas mieux qu’à tomber à bras raccourci sur les légendes d’infamie qu’elles charrient. Chaque fois que notre Gouvernement s’efforce de clarifier les choses, son porte-parole que je suis se voit affublé de qualificatifs peu flatteurs à la limite de l’insulte, comme pour le museler. Vous savez que certains puissants chroniqueurs m’ont récemment qualifié de « ministre des démentis et du déni », « vuvuzélateur », « théoricien du complot » et d’autres gracieusetés du genre. Ils ne m’impressionnent pas. Je m’assume pleinement dans ce rôle difficile qui est celui d’exiger que la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, soit dite sur notre pays dont l’image ne doit pas être sacrifiée sur l’autel des appétits gloutons de professionnels de médias peu scrupuleux en quête de titres sensationnels pour satisfaire leurs clients ou vendre leurs tabloïds.

Je salue à cet égard l'avènement à la tête de la première puissance mondiale, les Etats-Unis d’Amérique du très atypique nouveau Président Donald John Trump qui n’a pas aussi la réputation de se laisser manipuler outre mesure par ces fabricants de légendes infamantes dans des médias qui trafiquent ainsi leur respectabilité. On lui doit le concept de « fake news ». C’est bon de voir que nous ne sommes plus désormais seuls en première ligne dans le combat contre des fameuses « fake news » que nous servent à satiété les médias globaux et dont le poison n’a fait que trop de ravages dans notre pays depuis les années ’60 en présentant notamment Patrice Lumumba, premier élu légitime du peuple congolais comme un dangereux communiste à éliminer.

Mesdames, Messieurs,

L’Etat congolais a contracté une dette éternelle envers un autre de ses enfants, ancien gouverneur du Shaba, feu Koyagialo qui fut embastillé comme vous vous en souvenez au début des années ’90 à la suite de rumeurs infondées répandues depuis Lubumbashi et Bruxelles sur la célèbre affaire dite « Lititi mboka » (fausses informations sur un faux massacre d’étudiants au Campus universitaire de Lubumbashi).

On sait par ailleurs que bien qu’on puisse reprocher au défunt dictateur roumain Nicolae Ceausescu d’avoir obstinément refusé d’ouvrir son pays à la démocratie, au début des années ’90, le « scoop » du massacre de Timisoara qui entraîna sa mise à mort par des opposants farouches ne fut en réalité qu’une de ces « fake news » dont la profession des journalistes n’est pas du tout fière à ce jour.

Tout ceci pour dire qu’en matière de justice et des droits humains, la vérité reste une exigence incontournable. Dans cette histoire des 40 tués par la police et la GR en décembre, le Gouvernement n’a pas l’intention de donner quelque leçon de déontologie à qui que ce soit mais si une telle pratique, quoique moralement condamnable peut être considérée, à la limite comme « de bonne guerre » pour des médias peu professionnels en quête de sensationnel et de plus larges audiences, ou pour des opposants peu scrupuleux pressés de « dégager » (le terme est à la mode) un régime en place, elle est intolérable dans le chef des préposés des Nations-Unies, considérés à juste titre comme le dernier rempart des peuples en déshérence. En s’acoquinant ainsi avec des groupes d’intérêts privés et dépourvus de scrupules, ici et là, ils jettent sur l’organisation mondiale un discrédit qui hypothèque gravement sa mission de pacification et de coexistence harmonieuse entre les hommes et les femmes de toute la planète.

C’est la raison pour laquelle nous demandons que se poursuive et s’achève, à la faveur de l’examen très prochaine du renouvellement de la MONUSCO, le dialogue stratégique entre les Nations-Unies et le Gouvernement de la RDC sur les voies et moyens pouvant permettre à cette grande organisation à laquelle nous sommes très fiers d’appartenir d’aider les Congolais à atteindre leurs aspirations légitimes qui dépassent de loin les considérations mesquines et étriquées de ce qu’on a pris coutume d’appeler la politique politicienne.

Je vous remercie.

**Lambert MENDE OMALANGA**

Ministre de la Communication et Médias

Porte-parole du Gouvernement